

# « Bien préparer son départ à la retraite agricole »

## ➤ Objectifs généraux :

Comprendre et maîtriser les enjeux sociaux, économiques et fiscaux pour bien préparer son départ à la retraite agricole :

- Identifier les conditions de départ en retraite.
- Intégrer les conséquences du départ en retraite sur les salariés.
- Anticiper la transmission du foncier agricole.
- Anticiper le devenir de l'outil d'exploitation.
- Distinguer les mécanismes fiscaux.
- Intégrer les enjeux comptables lors du départ à la retraite d'un chef d'exploitation.



## ➤ Contenu :

- Âge de départ à la retraite.
- Notion de taux plein ou taux minoré.
- Retraite anticipée.
- Rachat de trimestre.
- Démarches administratives.
- Modes de transmission.
- Contrats de location.
- Mécanismes fiscaux liés à la transmission.
- Les conséquences juridiques liées à la cessation d'activité.
- Les donations.
- Réflexion sur la durée de l'exercice comptable.
- Comptabilisation des opérations.
- Le devenir de la TVA lors de la cessation d'activité.

**Lieu :** Chambre d'agriculture à Lattes

**Durée :** Les 2 et 3 mai en présentiel  
De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**Formateurs :** Pauline BUTTARO, Animatrice Pôle Info Retraite Agricole (PIRA) et Juriste en droit social.  
Marion VILLEDIEU, Juriste en droit rural et général.  
Manon BARRIOS, Juriste en droit des sociétés et fiscalité.

**Experts :**  
Muriel BAILLY-MAITRE, Conseillère protection sociale de la MSA Languedoc.  
Nicolas CAMPELS, Agent comptable au CER France.

**Méthodes pédagogiques :** Magistrale, étude de cas, partage d'expérience, exercices.

**Public :** Exploitants agricoles envisageant leur départ à la retraite.

**Prérequis :** Aucun

**Situation handicap :** Contactez la référente handicap FDSEA 34 afin d'étudier ensemble les adaptations à mettre en œuvre.



### Coût de la formation : 308 €/stagiaire.



• **Prise en charge par VIVEA :** reste à charge: 0 € pour les personnes à jour de leurs cotisations MSA.



• **TPE de -50 salariés :** reste à charge: 308 €/stagiaire, remboursement partiel des coûts peut être obtenu via le dispositif BOOST Compétences d'OCAPIAT (45% de prise en charge et 12 euros/heure pour les salariés), sous conditions de votre adhésion.

Co-financeurs



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

### Informations et inscriptions :

Responsable Formation et Référente Handicap  
Elodie MARINHO

[formations.fdsea34@saporta.net](mailto:formations.fdsea34@saporta.net)

Tel: 04.67.92.68.61

